

définition d'organismes de charité, aux stimulants fiscaux et aux modalités applicables.

Je ne perds pas de vue que cette discussion se poursuit depuis que le gouvernement a commandé durant les années 70 le rapport intitulé «Gens d'action», et qu'il y a donné suite en procédant à des consultations en 1981, alors que le secrétaire d'État de l'époque avait rassemblé tous les organismes nationaux de bénévoles. Au cours de l'année dernière, le secrétaire d'État actuel (M. Joyal) a promis la création d'un groupe de travail. Le ministre des Finances a fait disparaître ce projet par son budget. Maintenant que la question passe du Secrétariat d'État au ministère des Finances, nous commencerons peut-être à nous y attaquer sérieusement.

Depuis que j'ai soulevé cette question pour la première fois, le 5 juin 1981, je n'ai cessé de le faire, tant au comité qu'à la Chambre, à titre de porte-parole de mon parti pour le Secrétariat d'État. Partout, on entend dire «oui, c'est une question importante, mais cela pourrait nous coûter cher». Ce qu'il faut rappeler, c'est que le gouvernement a affirmé qu'il n'est pas disposé à créer un comité du cabinet ou un instrument quelconque pour coordonner tous les efforts du secteur des bénévoles. J'ai préconisé la création d'un comité du cabinet qui étudierait tous les programmes et les propositions présentés au gouvernement pour en évaluer le coût et l'utilité en tenant compte de l'ensemble du bénévolat.

En conclusion, je trouve important de rappeler à la Chambre, et à ceux qui suivent peut-être nos délibérations aujourd'hui, toutes les répercussions que peut avoir ce secteur. Ce n'est que lentement que nous commençons à nous rendre compte de ses répercussions financières.

Elles sont parfaitement décrites dans une étude effectuée par David Ross et publiée en janvier dernier par le Secrétariat d'État sous le titre suivant: «Some Financial and Economic Dimensions of Registered Charities and Volunteer Activity in Canada». Le comité devrait sûrement disposer de cette étude quand il examinera les recommandations du document de travail du ministère des Finances sur les organismes et les institutions charitables, car il y trouvera des éléments pour déterminer si la proposition est rentable. Voici ce que note M. Ross à propos des revenus et des finances des organismes de charité:

Les recettes totales des 39,965 organismes de charité se montaient à 5.84 milliards de dollars en 1980 (les hôpitaux et les établissements d'enseignement ont été exclus de cette étude financière). A titre de comparaison, ce montant représente 11 p. 100 des recettes du gouvernement fédéral.

M. Ross parle ensuite du nombre de travailleurs rémunérés. Il dit ceci:

... on en conclut que l'équivalent d'environ 142,000 emplois à plein temps sont créés dans le secteur bénévole.

Parlant du nombre de travailleurs bénévoles, il dit:

... environ 2.7 millions de Canadiens ont consacré en moyenne 2.9 heures de travail par semaine à des activités bénévoles organisées, ce qui représente 15 p. 100 de la population d'âge actif, la proportion oscillant entre 11 p. 100 et 27 p. 100 selon la province.

### *Organismes de charité*

Parlant de l'incidence des dépenses des œuvres de bienfaisance sur l'économie nationale, il écrit ceci:

Un des postes de dépenses les plus importants sont les traitements et les salaires—ils représentent un tiers des dépenses totales. Les dons directs (aide) faits à des particuliers et à des groupements au Canada et à l'étranger représentent également un tiers des dépenses. Les frais administratifs, les frais d'organisation de conférences, de réunions et les communications ainsi que les frais de production de biens et de services pour la vente, constituent l'autre tiers des dépenses.

Quand M. Ross insiste sur la valeur du travail bénévole sur le plan économique, il dit ceci:

Le chiffre se situe à 2 milliards, ce qui équivaut à 1,3 p. 100 de l'ensemble des salaires et traitements versés aux travailleurs canadiens.

Résumant le tout sous le titre «L'apport économique des œuvres de bienfaisance et des bénévoles», il écrit ceci:

On obtient une estimation de l'apport économique du secteur «bénévole» en calculant l'apport des œuvres de bienfaisance et celui des bénévoles. La valeur de cet apport est estimée à 4,5 milliards de dollars, soit 1,7 p. 100 du produit national brut.

Ces faits qui ont été exposés devant le comité des finances, du commerce et des questions économiques démontrent que c'est le moment de parler de l'intention que l'on a depuis 15 ans d'encourager ce secteur, à un moment où l'on essaie de provoquer une certaine croissance économique et de maintenir le niveau de vie d'un pays tout en adaptant nos dépenses en fonction du climat financier actuel. J'attends avec impatience que d'autres députés préconisent d'inviter des représentants d'organismes bénévoles pour mieux exposer le problème que nous ne pouvons le faire et par conséquent inciter le gouvernement et la Chambre à prendre des initiatives constructives.

**Des voix:** Bravo!

**Le président suppléant (M. Corbin):** M. McGrath propose, avec l'appui de M. Fisher:

Qu'on modifie la motion en supprimant tous les mots qui suivent «Que» et en les remplaçant par ce qui suit:

«le projet de loi C-233, tendant à encourager la participation des bénévoles dans la société canadienne, ne soit pas lu maintenant pour la 2<sup>e</sup> fois, mais que l'ordre soit annulé, le projet de loi soit retiré et son objet renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

Plaît-il à la Chambre d'adopter cet amendement?

**Des voix:** D'accord.

(L'amendement est adopté.)

**Le président suppléant (M. Corbin):** Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion modifiée?

**Des voix:** D'accord.

(La motion modifiée est adoptée.)

**Le président suppléant (M. Corbin):** L'ordre est donc annulé, le projet de loi retiré et son objet renvoyé au comité